

5 septembre 1969

## Leçon 77

### J'ai droit aux miracles

Vous avez droit aux miracles à cause de ce que vous êtes et vous allez recevoir des miracles à cause de ce que Dieu est. De plus, vous allez offrir des miracles parce que vous êtes Un avec Dieu. A nouveau, comme le salut est simple ! Il est simplement une déclaration de votre véritable Identité. C'est ce que nous allons célébrer aujourd'hui.

Votre droit aux miracles ne repose pas dans vos illusions au sujet de vous-même. Il ne dépend pas de quelques pouvoirs magiques que vous vous êtes attribués, ni de quelques rituels que vous avez conçus. Il est inhérent à la Vérité de ce que vous êtes. Il est implicite en ce qu'est Dieu votre Père. Il a été assuré dans votre Création et garanti par les Lois de Dieu. Aujourd'hui nous allons demander les miracles qui sont votre droit, puisqu'ils vous appartiennent.

Il vous a été promis la pleine délivrance du monde que vous avez fait. Il vous a été assuré que le Royaume de Dieu est à l'intérieur de vous, et ne peut jamais être perdu. Nous ne demandons rien de plus que ce qui nous appartient en Vérité. Aujourd'hui cependant, nous allons aussi nous assurer que nous n'allons pas nous contenter de moins.

Commencez les périodes de pratique plus longues en vous disant tout à fait confiant que vous avez droit aux miracles. En fermant les yeux, souvenez-vous que vous demandez seulement ce qui est pleinement votre droit. Souvenez-vous aussi que les miracles ne sont jamais pris à un et donnés à un autre, et qu'en demandant vos droits, vous soutenez les droits de chacun. Les miracles n'obéissent pas aux lois de ce monde. Ils découlent simplement des Lois de Dieu. Après cette brève phase d'introduction, attendez tranquillement l'assurance que votre requête est reçue. Vous avez demandé le salut du monde et le vôtre. Vous avez demandé qu'il vous soit donné le moyen par lequel ceci est accompli. Vous ne pouvez pas échouer à en être assuré, vous ne faites que demander que la Volonté de Dieu soit faite. En faisant ceci, vous ne demandez pas réellement quelque chose. Vous établissez un fait qui ne peut pas être nié.

Le Saint Esprit ne peut qu'assurer que votre demande est reçue. Le fait que vous avez accepté est vrai. Il n'y a aucune place pour le doute et l'incertitude aujourd'hui. Nous sommes enfin en train de poser une question réelle. La réponse est une simple déclaration d'un simple fait. Vous recevrez l'assurance que vous cherchez.

Nos périodes de pratique plus courtes seront fréquentes et consacrées à la remémoration d'un simple fait. Dites-vous souvent aujourd'hui : « J'ai droit aux miracles. »

Demandez-les chaque fois qu'il se présente une situation dans laquelle ils sont réclamés. Vous reconnaîtrez ces situations. Et puisque vous ne vous reposez pas sur vous-même pour trouver les miracles, vous avez par conséquent pleinement droit à les recevoir chaque fois que vous demandez.

Souvenez-vous aussi de ne pas vous satisfaire de moins que de la réponse parfaite. Soyez rapide à vous dire dans la tentation : « Je ne vais pas échanger des miracles contre des griefs. Je veux seulement ce qui m'appartient. Dieu a établi les miracles en tant que mon droit. »